Vers une interdiction progressive de l’octocrylène dans les cosmétiques

Compte Test - 2025-10-06 08:05:49 - Vu sur pharmacie.ma

L’Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses-France) appelle les industriels à réduire drastiquement l’usage de l’octocrylène dans les produits cosmétiques afin de protéger l’environnement. Cette molécule, largement utilisée comme filtre solaire et comme agent stabilisant dans de nombreux produits comme les crèmes de jour et les parfums, est aujourd’hui pointée du doigt après les conclusions d’études menées sur une période de treize ans. Les travaux menés par l’Anses ont révélé une présence très étendue de l’octocrylène dans les milieux naturels. Cette substance se retrouve dans les eaux de baignade, les douches et les eaux usées, contaminant ainsi les rivières, les lacs et les mers côtières. Une fois libéré dans l’environnement, l’octocrylène provoque des effets toxiques sur la faune aquatique. Cette molécule nuit à la reproduction et à la croissance d’espèces comme les daphnies, les poissons et même certains mammifères marins. L’agence souligne que cette pollution chimique constitue une menace pour l’équilibre des écosystèmes aquatiques et des organismes vivant dans les sédiments ou le sol. Face à cette situation préoccupante, l’Anses recommande de réduire fortement la concentration maximale autorisée d’octocrylène dans les cosmétiques. Elle a déposé au nom de la France un dossier de restriction auprès de l’Agence européenne des produits chimiques (ECHA), dans le cadre du règlement européen Reach, instauré en 2007 pour protéger la santé humaine et l’environnement des substances chimiques dangereuses. Si cette proposition est adoptée, elle pourrait entrer en vigueur dès la fin de l’année 2026, conduisant de fait à la disparition progressive des produits contenant de l’octocrylène sur le marché européen.

L’ Anses a également évalué l’impact économique de cette mesure sur les industriels du secteur. Les fabricants devront reformuler leurs produits en recourant à des filtres solaires alternatifs, entraînant un surcoût de production estimé entre 165 et 350 millions d’euros. Cependant, l’Anses juge ces coûts «modérés» et absorbables par les entreprises, d’autant que la hausse du prix de vente pour le consommateur final resterait limitée, entre 4 et 7 %. Une enquête européenne menée en partenariat avec Ipsos et la London School of Economics montre par ailleurs que la majorité des consommateurs se disent prêts à payer un peu plus cher pour des produits plus respectueux de l’environnement. Ce soutien du public pourrait faciliter la transition vers une utilisation de produits cosmétiques respectueux de l’environnement, marquant une étape importante dans la lutte contre la pollution chimique des milieux aquatiques.

En s’attaquant à l’octocrylène, l’Anses ne remet pas seulement en cause une molécule, mais engage toute l’industrie cosmétique sur la voie d’une responsabilité environnementale accrue.